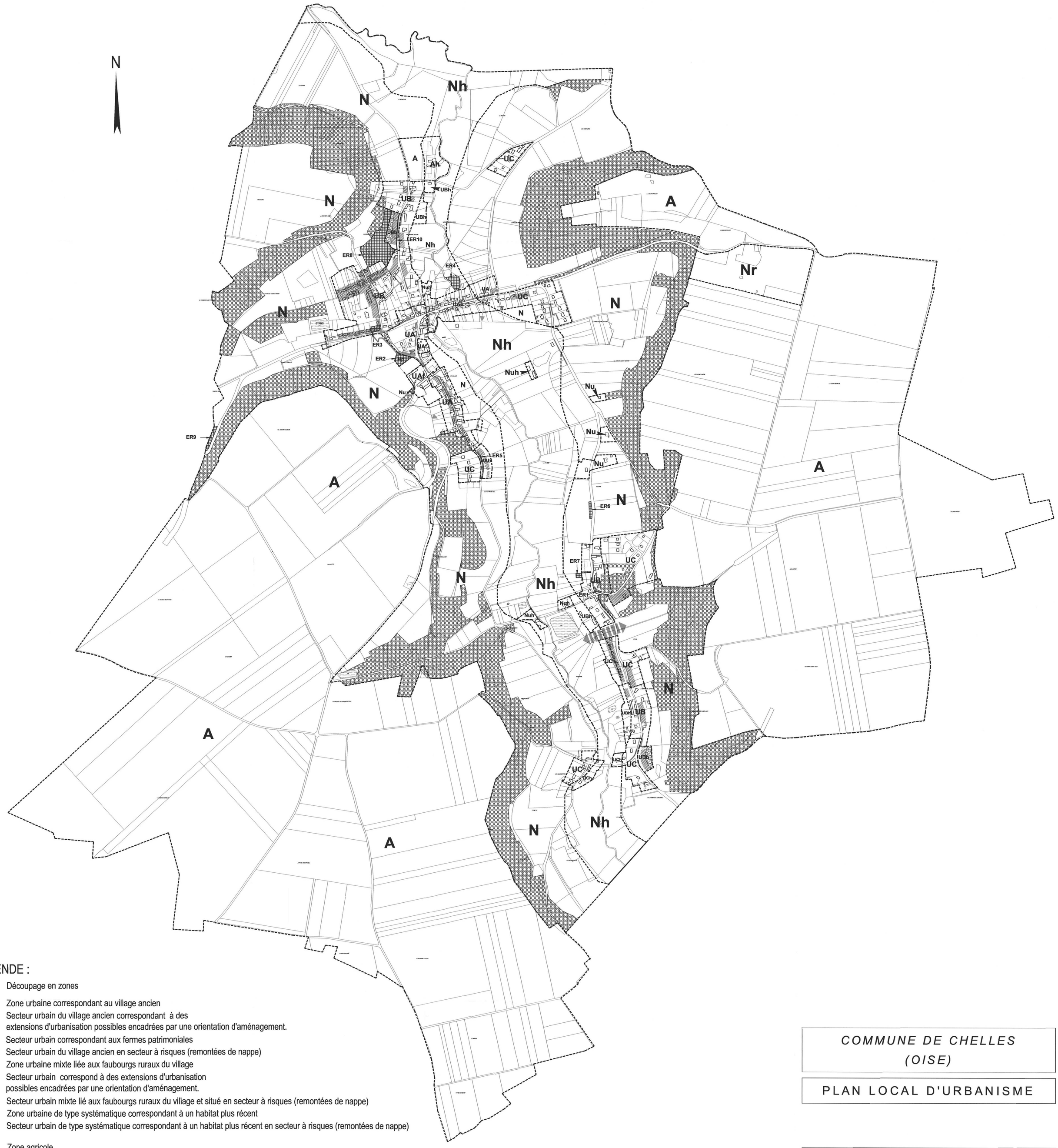

LEGENDE :

-------	Découpage en zones
UA	Zone urbaine correspondant au village ancien
UAb	Secteur urbain du village ancien correspondant à des extensions d'urbanisation possibles encadrées par une orientation d'aménagement.
UAf	Secteur urbain correspondant aux fermes patrimoniales
UAh	Secteur urbain du village ancien en secteur à risques (remontées de nappe)
UB	Zone urbaine mixte liée aux faubourgs ruraux du village
UBb	Secteur urbain correspond à des extensions d'urbanisation possibles encadrées par une orientation d'aménagement.
UBh	Secteur urbain mixte lié aux faubourgs ruraux du village et situé en secteur à risques (remontées de nappe)
UC	Zone urbaine de type systématique correspondant à un habitat plus récent
UCh	Secteur urbain de type systématique correspondant à un habitat plus récent en secteur à risques (remontées de nappe)
A	Zone agricole
Ah	Secteur agricole en secteur à risques (remontées de nappe)
N	Zone naturelle
Nh	Secteur naturel correspondant à la zone humide du fond de vallée
Np	Secteur naturel patrimonial
Nr	Secteur naturel à risques importants : effondrements
Nu	Secteur naturel correspondant à de l'habitat diffus
Nuh	Secteur naturel correspondant à de l'habitat diffus en secteur à risques (remontées de nappe)

- Espaces boisés classés
- Emplacement réservé
- Bande de constructibilité
- Bande de constructibilité sous conditions spéciales en secteur UAh
- Passage de grands animaux
- Jardin à protéger (art. L123-1-5-7° du CU)
- Cône de vues à protéger (art. L123-1-5-7° du CU)
- Mur à protéger (art. L123-1-5-7° du CU)

COMMUNE DE CHELLES (OISE)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES

Ech : 1/5000e

2a

Vu pour être annexé à la délibération en date du:

Prescrit le : 27 mars 2009

Arrêté le: 4 mai 2012

Approuvé le: 22 mars 2013

Bureau d'études

S.A.R.L. "Aménager le territoire Urbaniste"
15, rue Des Veneurs- 60200 COMPIEGNE
Tél 03 44 20 04 52 - Fax 03 44 86 88 37